

Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Jeudi 6 octobre 2022

Compte-rendu

La séance est ouverte à 17h10 sous la présidence de Madame Nadette Fauvin.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Monsieur Sylvain Wagon; Monsieur Philippe Münch ;

Collège B : Maitres de conférences et personnels assimilés.

Monsieur Manuel Bächtold ;

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Madame Isabelle Aliaga représentée par Monsieur Manuel Bächtold ;

Collège E : Représentants des autres personnels

Madame Éliette Blatché ;

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Beatrice Cheutin ; Madame Nadette Fauvin ; Monsieur Christophe Mauny représenté par Madame Nadette Fauvin ; Madame Magali Mariani ; Madame Agnès Vrinat;

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.

Madame Élisabeth Bautier ; Madame Christine Vergnolle-Mainar représentée par Madame Magali Mariani;

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Madame Agnès Fichard-Carroll ; Monsieur Jean-Patrick Respaut ; Madame Anne Fraise représentée par Madame Nadette Fauvin . Monsieur Pascal Noguès,

Invités présents à la séance.

Monsieur Frédéric Aubry ; Madame Valérie Bouchet ; Madame Sandra Bringay ; Monsieur Éric Favard ; Madame Nadine Lefevre ; Monsieur Jean-Michel Marin représenté par Monsieur Philippe Münch ; Madame Valérie Munier ; Madame Louise Nyssen ; Madame Agnès Perrin-Doucey ; Madame Annick Truffert ;

Excusées : Madame Angèle Chopard ; Madame Marie-Christine Munoz-Levi.

Secrétaire de séance

Madame Marguerite Taule

Compte-rendu

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil de l'INSPE et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

Madame Magali Mariani est désignée secrétaire de séance.

Madame Magali Mariani succède à Monsieur Marc Rosenzweig en tant que membre du conseil de l'INSPE suite au départ à la retraite de ce dernier. Elle lui succède également en tant que référente INSPE académique.

Monsieur Christophe lung remercie Monsieur Marc Rosenzweig qui a été actif jusqu'au 30 septembre au soir.

1. Validation des procès-verbaux des conseil de l'INSPE du 8 décembre 2021 et du 7 janvier 2022

Christophe lung présente ses excuses d'avoir mal orthographié le nom de Mme Agnès Fichard-Carroll dans le projet de PV et soumet au vote un PV corrigé.

Vote sur le point 1 : Validation du procès-verbal du conseil de l'INSPE du 7 juin 2022

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 14

2. Avis sur les MCC

Monsieur Christophe lung présente pour avis les MCC des différents parcours et mention de master MEEF. Les MCC ont été validées, au préalable, par les conseils de composantes. Monsieur lung remercie toutes les équipes pédagogiques pour le travail réalisé et indique que les MCC proposées respectent le cadrage général voté par le conseil de l'INSPE en juin et validé par les CFVU des universités.

Vote sur le point 2 : Avis sur les MCC

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 15

3. Informations du directeur

3.1-Bilan de l'année universitaire 2021/2022

Monsieur Christophe lung fait un bilan de l'année universitaires 2021/22 et sur la rentrée 2022.

3.1.1-Résultats en M1 et M2 en 2021/2022

Monsieur Christophe lung présente les résultats en master 1 et master 2, 1^{er} et 2nd degrés. (voir diaporama)

Les résultats sont globalement stables et les taux de réussite élevés. Les principales évolutions concernent le taux de réussite des étudiants de M2 MEEF non lauréats au concours : on constate une augmentation significative suite à la réforme du recrutement des enseignants et CPE. Auparavant les étudiants de M2 MEEF non lauréats utilisaient cette année pour réparer le concours qu'ils pouvaient passer car titulaires d'un M1 MEEF. Maintenant que le concours requiert un M2, les étudiants doivent valider l'année de M2 pour bénéficier de la réussite au concours. Le taux de réussite de ces étudiants s'élève à 86% dans le 1^{er} degré et

77% dans le second alors qu'il y a deux ans le taux de réussite était respectivement de 68% et 51 %. (Diapositive 11)

Madame Nadette Fauvin pense que ces bons résultats résultent du travail très important des équipes et à la bonne articulation entre tous les acteurs. La motivation des étudiants est portée par les équipes et le travail collectif réalisé.

Arrivée de Annick Truffert

3.1.2-Résultats CRPE.

3.1.2.1 Contexte National (concours externe)

Au niveau national, pour le 1^{er} degré, le vivier était faible du fait du déplacement du concours de M1 en M2 de telle sorte que 1800 postes n'ont pas été pourvus. (Diapositive 13)

Dans l'académie de Montpellier tous les postes ont été pourvus. Le taux de réussite académique est de 45% pour l'académie de Montpellier (à comparer à 28% en 2021). Au niveau de notre académie, le taux de réussite au concours des étudiants inscrits en master MEEF dans notre académie a été de 55% soit 25% de plus qu'en 2021 et 10% au-dessus de la moyenne académique de 2022.

3.1.2.2 Résultats des étudiants inscrits à la FDE

Généralement l'académie de Montpellier a la caractéristique d'une académie qui exporte beaucoup de lauréats (par exemple 227 lauréats en 2020). Cette année le concours, du fait de la baisse du nombre de candidats, les étudiants de la FDE ont tenté leur chance dans l'académie de Montpellier, seulement 59 étudiants ont été lauréat du concours dans une autre académie.

Cette année, 55% des candidats inscrits à l'INSPE de Montpellier en M1 et en M2 MEEF ont réussi le concours, (31% en 2020 et 33% en 2021). Des chiffres qui montrent une bonne réussite à ce concours académique resté sélectif cette année. (Diapositive 14)

3.1.3-Résultats au concours CAPES/CAPET/CAPLP/CPE.

3.1.3.1 Contexte National (concours externe)

Pour le 2nd degré 1700 postes n'ont pas été pourvus en 2022 (soit 23% des postes) dans les concours préparées dans l'académie. (Diapositive 14). 144 postes ont été proposés en liste complémentaire.

3.1.3.2 Résultats des étudiants inscrits dans les universités de l'académie.

Le taux de réussite du 2nd degré pour les étudiants des universités de l'académie est de 60% comparé à la moyenne nationale qui est de 36 %. (Diapositive 15). On constate cette année une augmentation du taux de réussite de 20% par rapport à 2021.

Monsieur lung félicite en premier lieu les étudiants pour ce taux de réussite élevé au concours dans les concours de recrutement du 1^{er} et 2nd degrés. Cela manifeste un fort engagement des étudiants en cette année de mise en place de la nouvelle offre de formation. Nous devons aussi ces résultats au formidable travail réalisé par les équipes pédagogiques qui ont su préparer les étudiants aux nouveaux concours.

Madame Nadette Fauvin relève l'écart entre le niveau académique et national qui s'est accentué au profit d'une réussite de l'académie de Montpellier et félicite les étudiants et équipes pédagogiques pour ces excellents résultats.

3.2-Premier bilan de la rentrée

3.2.1- Les effectifs

Les effectifs communiqués ne sont pas encore définitifs.

Globalement, dans le 1^{er} degré en M1, les effectifs restent stables, même si la pression est moins forte. Les capacités d'accueil étaient supérieures (700 places) et toutes les places n'ont pas été pourvues.

L'équipe pédagogique pense que cette baisse de pression à l'entrée du master MEEF provient du changement du calendrier de recrutement. Le nombre de candidatures a augmenté mais le nombre effectif d'étudiants inscrits baisse un peu. Les étudiants ont candidaté séparément à plusieurs masters et ont répondu positivement aux différents masters. Des admissions dans certains masters disciplinaires ont été connues par les étudiants très tardivement de telle sorte que des étudiants se sont désistés en master MEEF après la rentrée. Ce même phénomène a été également observé dans le 2nd degré.

Si les nouvelles procédures nationales de candidature en master sont mises en place en 2023, on ne devrait plus observer ces désistements tardifs.

Dans le second degré, on observe une baisse de 12 % d'effectifs. On constate que les parcours qui perdent des étudiants sont les parcours associés à des concours relativement peu sélectifs : les lettres, les mathématiques, l'anglais, notamment. Ces parcours ne sont plus des parcours à gros effectifs. Les parcours préparant des concours sélectifs (histoire et géographie, sciences et vie de la terre, par exemple) ont des effectifs constants.

(Diapositives 18, 19, 20)

Mme Annick Truffert indique que les parcours mathématiques et catalan de l'UPVD n'ont pas pu ouvrir faute d'un nombre suffisant d'inscrits. En mathématiques, 15 étudiants avaient été admis mais ne sont pas venus.

Madame Sandra Bringay confirme les propos de Monsieur Christophe lung. Beaucoup d'étudiants se posent des questions quant à la difficulté liée au concours. On pensait que les étudiants s'étaient reportés sur les masters recherche, mais ce phénomène a été assez limité, les étudiants changent plutôt d'orientation vers d'autres métiers. Les parcours qui n'ont pas trop de perte d'étudiants sont les parcours qui ont travaillé sur une préprofessionnalisation et une fidélisation en licence.

Monsieur Philippe Münch demande des précisions sur la mise en place de la plateforme « Trouver Mon Master » (TMM) en 2023.

Madame Annick Truffert indique que la DGESIP a invité les universités à participer à un séminaire le 9 novembre 2022 consacré aux nouvelles modalités de recrutement des étudiants de M1. Le calendrier prévu est un paramétrage en février pour une ouverture et candidature à partir du mois de mars. Pour le reste, de nombreuses questions restent posées.

Madame Agnès Fichard-Carroll rappelle qu'au niveau de l'UM, les capacités d'accueil et attendus seront à l'ordre du jour de la CFVU de novembre.

3.2.2- Nombre de contractuels alternants

Monsieur Christophe lung fait le point sur les contractuels alternants.

- Pour le 1^{er} degré, 172 contractuels alternants ce qui correspond à 35% de l'effectif de M2. C'est à peu près le nombre de contrats que le rectorat a proposé.
- Pour le 2nd degré, 108 contractuels alternants ce qui correspond à 25% de l'effectif de M2, avec une répartition hétérogène suivant les parcours. Le rectorat avait envisagé 200 postes.

Madame Magali Mariani rajoute qu'après les entretiens, certains étudiants ont pris conscience de la charge de travail.

Madame Nadette Fauvin trouve que ces entretiens qui éclairent le choix des étudiants sont très positifs.

3.2.3- Discussion générale concernant la rentrée

- Monsieur Christophe lung rappelle les principales difficultés quant à la mise en stage. Les difficultés sont moindres dans le 1er degré que dans le 2nd degré. Dans le 2nd degré, les besoins de tuteurs sont plus importants du fait de la réforme : il fallait 200 tuteurs supplémentaires. La mise en stage a été difficile car la liste des tuteurs était incomplète, et certains ont refusé alors qu'ils avaient donné leur accord avant les vacances. De nombreux changements d'affectation mi-temps/plein-temps et des démissions ont fait baisser de 10% le nombre FSTG mi-temps avant même la rentrée scolaire.
- Une réunion entre les tuteurs, les PFA, les inspecteurs et les équipes pédagogiques a eu lieu le 28 septembre à Perpignan et le 5 octobre 2022. 500 guides d'accompagnement des stages ont été distribués aux tuteurs lors de ces rencontres.
- Madame Magali Mariani trouve que cette rencontre avec tous les tuteurs SIPA, contractuels alternants, stagiaires mi-temps et plein temps a été bien appréciée autant à Perpignan qu'à Montpellier. Pour les tuteurs SIPA, la mise en stage a été difficile. Les tuteurs SIPA ont demandé que la mise en stage soit faite début septembre pour que les SIPA puissent effectuer une rentrée scolaire. Ils pensent que vivre une rentrée en tant que SIPA permettrait aux étudiants l'année prochaine de mieux vivre la rentrée en tant que fonctionnaire stagiaire. Mme Mariani connaît les difficultés de cette année, des tuteurs s'étaient engagés en juillet et ont refusé d'être tuteur en septembre ce qui a créé des difficultés au niveau de l'inspection mais aussi au niveau des chefs d'établissement qui ont dû modifier certains emplois du temps. Tout n'est pas encore réglé. On pourrait envisager une meilleure anticipation l'année prochaine.
- Monsieur Philippe Münch présent dans le groupe SVT confirme que cette réunion avec les tuteurs a été très intéressante. Cela a notamment permis de présenter aux tuteurs la formation universitaire. Les collègues inspecteurs et PFA avaient préparé une petite application en ligne. Les collègues ont regretté qu'il n'y ait qu'une journée comme celle-là dans l'année.
- Madame Louise Nyssen a participé à cette rencontre avec le parcours mathématiques. Elle a également trouvé très utile cette rencontre. Les tuteurs des SIPA souhaitaient notamment savoir ce que l'on pouvait demander aux étudiants pendant le stage, pendant leurs cours mais aussi lorsqu'ils n'ont pas cours et que les étudiants sont dans l'établissement. Ensuite les PFA ont présenté des grilles d'observation et d'évaluation qui allaient servir aux tuteurs pendant l'année.
- Madame Nadette Fauvin pense que l'organisation de cette demi-journée de formation des tuteurs couplée à la réalisation d'un guide d'accompagnement de tous les stages est une initiative propice à développer la fonction de tuteur.
- Monsieur Christophe lung remercie Madame Magali Mariani pour l'organisation de cette journée et Monsieur Éric Favard pour la réalisation du livret qui décrit tous les stages.
- Madame Valérie Bouchet veut porter à la connaissance des collègues l'existence au sein de l'École Académique de Formation Continue (EAFC) d'un groupe de travail inter-catégoriel qui concerne la formation de formateurs dans le cadre de la formation continue. L'objectif de la prochaine réunion de ce groupe est l'élaboration d'un parcours de formation des tuteurs leur permettant de développer leurs compétences, de les faire évoluer dans leur pratique de tuteur mais aussi d'évoluer de manière de plus large, dans un système, devenir tuteur puis formateur, envisager tous les possibles pour une mobilité au sein d'une professionnalisation. Cela va dans le sens de l'accompagnement de ces tuteurs.
- Madame Agnès Perrin-Doucey évoque les difficultés du premier degré. La mise en stage s'est plutôt bien passée. Il y a de plus en plus de demandes de terrain d'accueil entre les différentes catégories de stagiaires de licence, de master MEEF (SOPA et SIPA), les contractuels alternants, les PES mi-temps, les PES temps plein. Monsieur Olivier Bost indique qu'il y a plus de 1000 demandes de stages par an dans l'Hérault. Dans ce département, les FSTG se partagent la répartition de la même classe avec une alternance de 2 semaines. Un tel dispositif est intéressant mais nécessite que deux groupes

de formation fonctionnent en parallèle. C'est la raison pour laquelle ce n'est possible que dans l'Hérault.

- Madame Nadette Fauvin revient sur des points évoqués l'an dernier concernant la nécessité de se donner des outils pour pouvoir objectiver l'apport de l'alternance. Il est également important de croiser ces analyses avec la catégorie sociale des étudiants.
- Madame Agnès Perrin-Doucey répond qu'il y a 48% de boursiers en master MEEF de la FDE, ce qui est beaucoup. Elle indique qu'elle souhaite à l'avenir faire un suivi notamment des étudiants boursiers, des étudiants ayant un contrat en alternance. La Faculté d'Éducation travaille avec la région sur ces questions et avec les conseils départementaux qui soutiennent une offre de formation notamment en Lozère où la FDE développe une formation complète de la licence au master. L'autre point sur lesquels la Faculté d'Éducation réfléchit en équipe de direction et avec le rectorat c'est de construire des outils pour suivre les contractuels, qui échappent aux statistiques universitaires alors que certains d'entre eux ont été formés par l'Université. Enfin, un suivi des étudiants de la licence de la FDE sera réalisé sachant que la première promotion est, cette année, en M2. Les étudiants disent qu'ils ne savent pas s'ils auront le concours mais ils pensent qu'ils sauront enseigner. Ce qui est plutôt positif.

3.3-Renouvellement partiel du conseil de l'INSPE

Trois collèges sont concernés par le renouvellement partiel du conseil.

- Collège D : 1 siège (un homme) – collège des enseignants affectés à titre principal à l'éducation nationale réalisant 48h d'enseignement, notamment les temps partagés, les PFA réalisant 48h d'enseignement et des enseignants de l'EN
- Collège E : 1 siège (un homme), BIATSS réalisant au moins un quart de service pour l'INSPE.
- Collège F : Usagers (nombre de sièges à pouvoir à déterminer une fois que les étudiants seront inscrits)

Le scrutin devrait avoir lieu début décembre.

3.4- Proposition d'adaptation des statuts de l'INSPE et du règlement intérieur lors du prochain conseil de l'INSPE

- Le changement de contours des UF 2 et UF 8 nécessite une modification des statuts de l'INSPE et de son règlement intérieur.
- L'UF2 devient « UF Pratiques et Ingénierie de la formation »
- L'UF8 devient « Enseignement Professionnel et Technologique et CPE ». Ce parcours du second degré est mis en œuvre par la faculté d'éducation dont la gestion est confiée au directeur adjoint de la FDE chargé du 2nd degré.

Une évolution du règlement intérieur concernant l'UF1 devra aussi être réalisée.

Ces propositions seront proposées au conseil une fois qu'il aura été complété lors des élections partielles complétant le conseil.

3.5-Désignation des responsables des UF3, 4, 6 et 7

Les responsables des UF non concernées par les futures modifications du règlement intérieur vont être désignés par le conseil de leur UF si possible d'ici la fin de l'année 2022. Il s'agit des UF 3 « Sciences », UF 4 « Arts et Lettres », UF6 « Sciences Humaines et Documentation » et UF7 « EPS ». L'UF5 n'est pas concernée puisque le changement de responsable a eu lieu en juillet 2021.

3.6-Date du prochain conseil : le 6 décembre 2022 à 17 heures

Il est prévu de mettre notamment à l'ordre du jour les deux points suivants :

Avis sur le BPI 2023 de l'INSPE

Avis sur le budget projet 2022 (volet rectorat)

Fin du conseil 19 heures

Projet PV Conseil du 6 octobre 2022

Conseil de l'INSPE du 6 octobre 2022

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.



- 1- Avis sur le procès-verbal du conseil de l'INSPE du 6 juin 2022
- 2- Avis sur les MCC des quatre mentions de master MEEF
- 3- Informations du directeur
 - 3.1- Bilan de l'année 2021/22
 - 3.2- Premier bilan de la rentrée 2022/23
 - 3.3- Renouvellement partiel du conseil de l'INSPE
 - 3.4- Evolutions envisagées des statuts de l'INSPE et de son règlement intérieur
 - 3.5- Désignation des responsables des UF 3, 4, 6 et 7 d'ici la fin de l'année



Point 1 : Avis sur le PV du conseil de l'INSPE du 6 juin 2022



Vote sur le point 1

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 2 : Avis sur le MCC



- Les MCC ont déjà été validés par les conseils de composantes et les CFVU des universités mettant en œuvre les différents parcours.
- Elles respectent le cadrage des MCC de l'INSPE ayant reçu un avis favorable du conseil de l'INSPE le 6 juin puis des CFVU des 4 universités.



- Les notes seuils respectent ce cadrage :
 - **Note seuil fixée à 10 pour les trois premières mentions de master MEEF :**
 - **Une UE de langue vivante étrangère** pour non spécialistes niveau B2 au S1, au S2 ou au S3 selon les parcours. Les Masters MEEF parcours LLCER ne sont pas concernés par cette disposition.
 - **Une UE ou ECUE «Accompagnement pédagogique et didactique du stage de M2, S4»** lié à la visite évaluative
 - **l'UE «Soutenance et valorisation du mémoire » du S4**
 - **Harmonisation de certaines notes seuils pour les mentions MEEF « 2nd degré » et « Encadrement Educatif » :**
 - **UE de culture commune** : les notes seuils à indiquer sont 6/20 en S1, 8/20 en S2, 8/20 en S3 et 6/20 en S4 (la mention MEEF « Encadrement Educatif » n'est concernée que par les semestres S3 et S4)
 - **UE d'initiation à la recherche** : en M1 les équipes pédagogiques peuvent choisir entre 6, 7 et 8. En M2, les notes seuils sont 8/20 en S3 et 10/20 en S4
 - **UE d'accompagnement de stage** : les notes seuils sont 6/20 en S1, 6/20 en S2, 8/20 en S3 et 10/20 en S4 (ou l'ECUE associé à la visite évaluative). La réalisation du stage étant obligatoire, elle constitue une condition nécessaire à la validation de l'UE de stage.

Pour les UE autres que celles mentionnées plus haut, l'équipe pédagogique est libre de fixer une note seuil comprise entre 6 et 10 qui est indiquée dans les modalités de contrôle de connaissance de l'UE



Vote sur le point 2

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 3 : Information du directeur

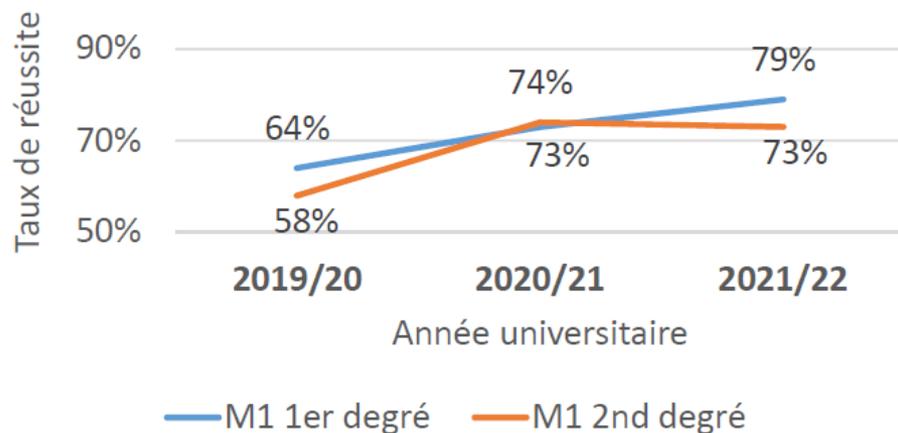


Point 3.1 : Bilan de l'année universitaire 2021/22

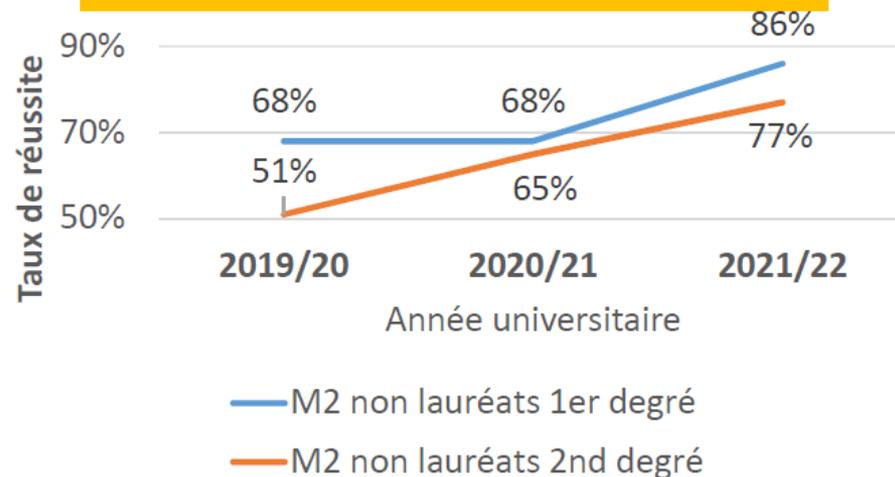


Point 3.1.1 : Résultats en M1 et M2 en 2021/22

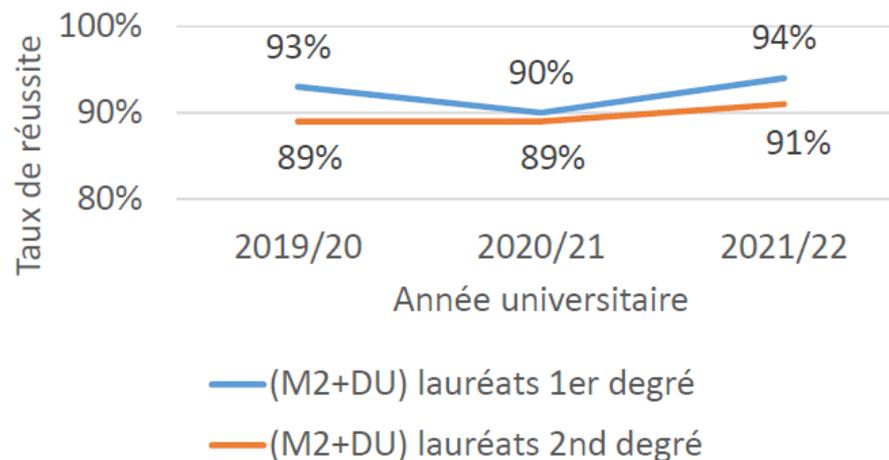
Taux de réussite en M1 MEEF



Taux de réussite en M2 MEEF non lauréat



Taux de réussite en M2 et DU des FSTG



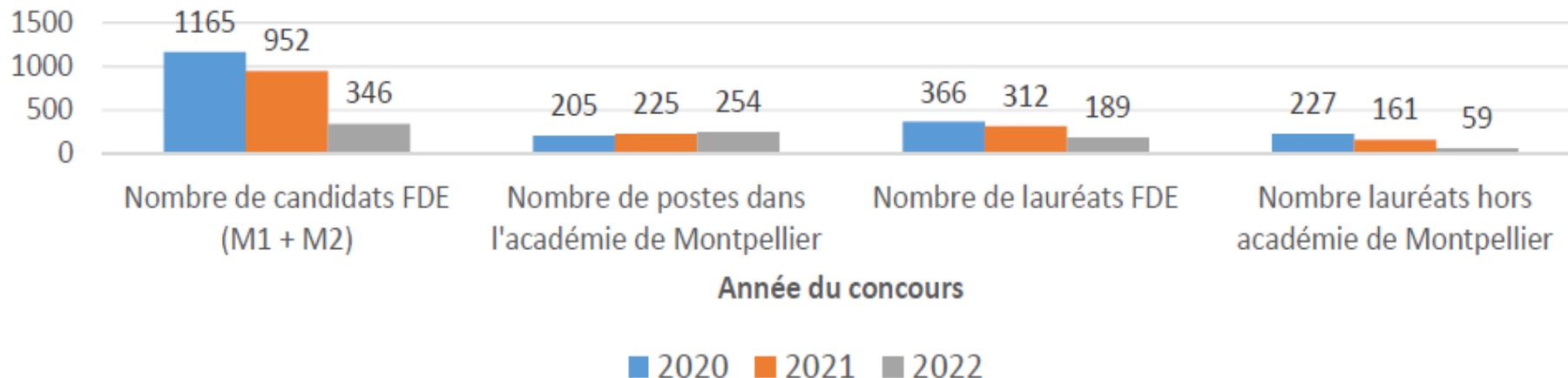
Point 3.1.2 : Résultats CRPE Contexte National (concours externe)

- Plus de 1800 postes non pourvus (soit 11% des postes) essentiellement dans 4 académies
 - ✓ 1006 postes à Versailles (70% des postes) en 2022 à comparer à 137 postes en 2021
 - ✓ 660 postes à Créteil (61% des postes) en 2022 à comparer à 364 en 2021.
 - ✓ 92 postes en Guyane (53% des postes) (tous les postes pourvus en 2021)
 - ✓ 62 poste à Paris (28% des postes) (tous les postes pourvus en 2021)
- 860 postes en liste complémentaire en 2022
- Taux de réussite académique
 - en 2022 allant de 23% (Guadeloupe) à 75% (Paris), taux de réussite de l'académie de Montpellier (45%)
 - en 2021 allant de 8% (Polynésie) à 73% (Versailles), taux de réussite de l'académie de Montpellier (28%)

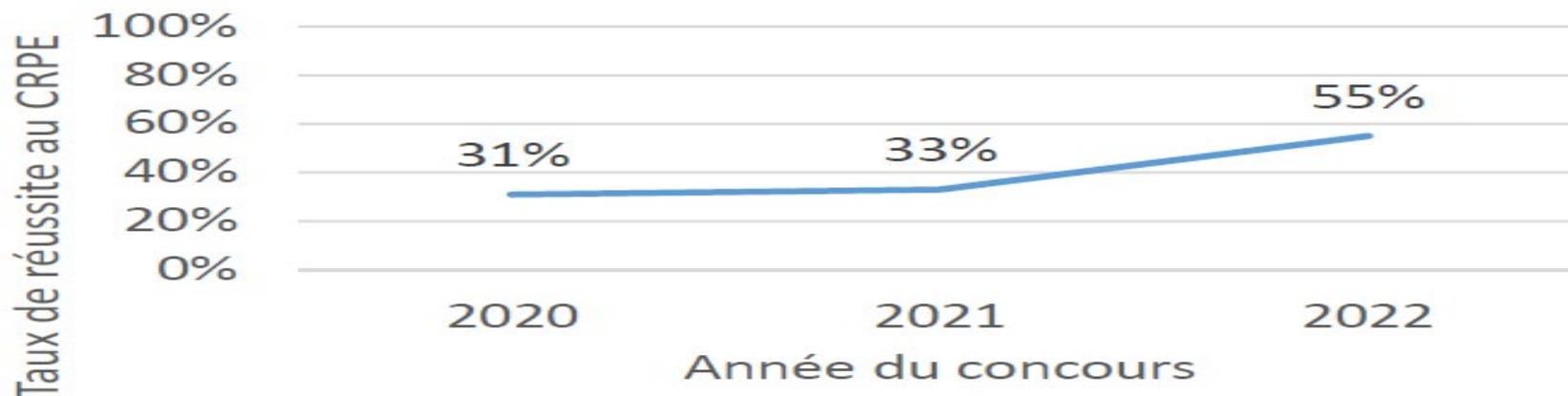


Point 3.1.2 : Résultats CRPE Résultats des étudiants inscrits à la FDE

Nombre de candidats FDE/Nombre de poste concours externe (Académie de Montpellier), Nombre de lauréats FDE, Nombre de lauréats FDE hors académie de Montpellier



Réussite au CRPE des étudiants inscrits en M1 et M2 MEEF

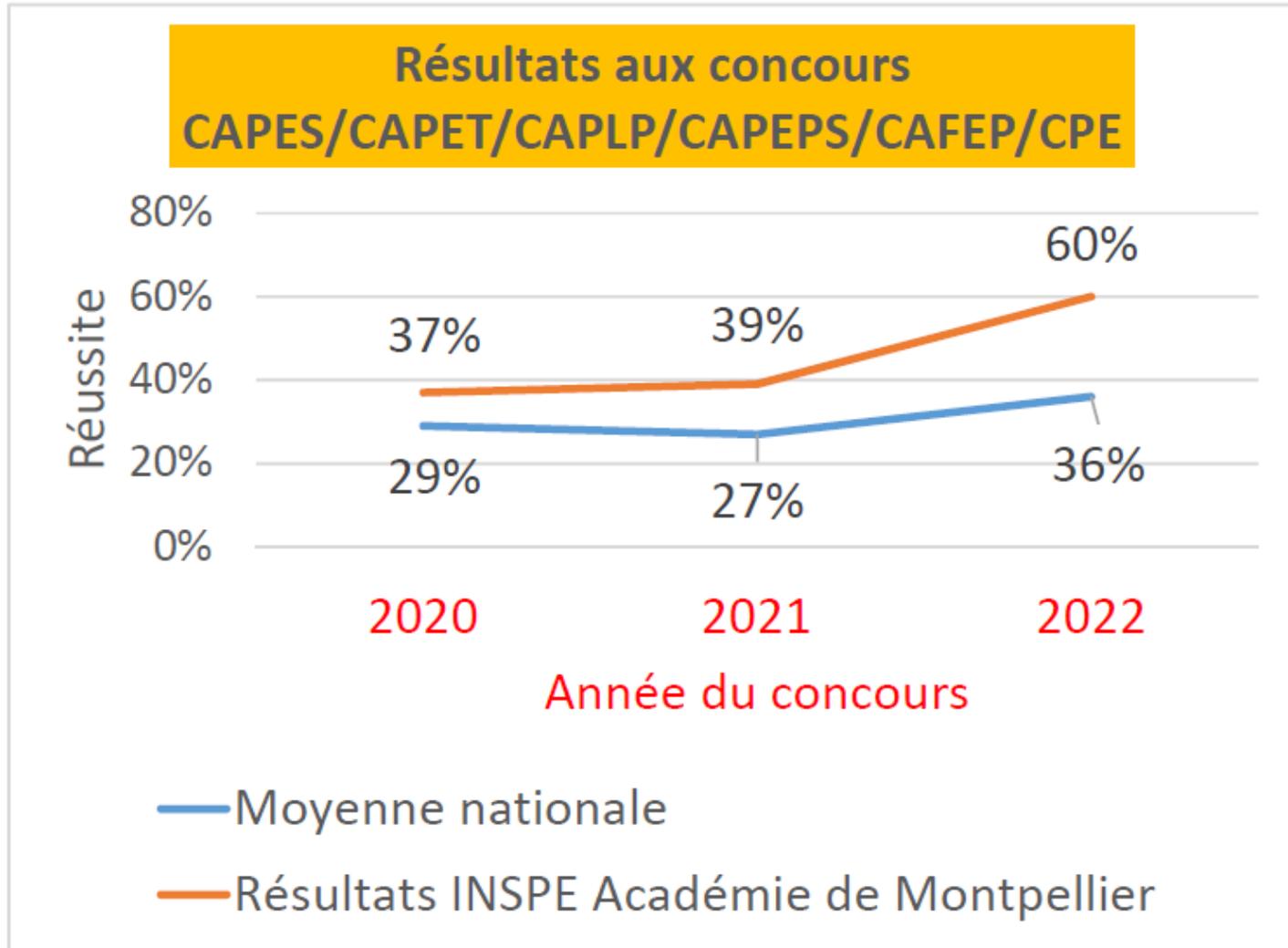


Point 3.1.3 : Résultats CAPES/CAPET/CAPLP/CPE Contexte National (concours externe)

- **Environ 1700 postes non pourvus en 2022 (soit 23% des postes) dans les disciplines préparées dans l'académie essentiellement dans disciplines**
 - ✓ CAPES Mathématiques : 478 postes (46% des postes) en 2022 en 2021 100 postes non pourvus
 - ✓ CAPES Physique-Chimie : 216 postes (51% des postes) en 2021 tous les postes pourvus
 - ✓ PLP et CAPET Sciences de l'ingénieur : 178 postes (soit 37% des postes) en 2021 190 postes non pourvus
 - ✓ CAPES Allemand : 155 postes (72% des postes) en 2021 66 postes non pourvus
 - ✓ CAPES Lettres Modernes : 157 postes (21 % des postes) en 2021 tous les postes pourvus
 - ✓ PLP Maths Sciences 117 postes (49% des postes) en 2021 tous les postes pourvus
 - ✓ CAPES Anglais : 106 postes (14% des postes) en 2021 tous les postes pourvus
 - ✓ CAPES Education musicale 90 postes (71% des postes) en 2021 tous les postes pourvus
 - ✓ CAPES Lettres classiques : 79 postes (59% des postes) en 2022 en 2021 66 postes non pourvus
 - ✓ PLP Lettres/Langues et HG 34 postes (13% des postes) en 2021 tous les postes pourvus
 - ✓ PLP Design et métiers d'art option design: 28 postes (51% des postes)
 - ✓ CAPES SES : 19 postes (16% des postes) en 2021 tous les postes pourvus

- **144 postes en liste complémentaire en 2022**

Point 3.1.3 : Résultats CAPES/CAPET/CAPLP/CPE Résultats des étudiants inscrits dans les universités de l'académie



Félicitations aux étudiants et à leurs formateurs pour ce taux de réussite très élevé et ceci malgré le contexte difficile de l'année 2021/22 (mise en place de la nouvelle maquettes de formation, nouvelles mises en stage et nouveaux formats des concours, ...)



Point 3.2 : Premier bilan de la rentrée



Effectifs (encore non définitifs)

Mention MEEF			M1			M2 (non FSTG)		FSTG mi-temps		TOTAL		
			2021/22	2022/23	Evolution	2021/22	2022/23	2021/22	2022/23	2020/21	2021/22	2022/23
1er degré	UM	FDE	605	614	1%	323	483	289	151	1126	1217	1248
Encadrement Educatif	UM	FDE	38	27	-29%	30	36	11	10	71	79	73
2nd degré	UM	FDE	55	59	7%	32	33	364	190	965	1143	1029
		FDS	117	104	-11%	34	79					
		STAPS	75	72	-4%	73	71					
		Total UM	247	235	-5%	139	183					
	UPVM	UFR6	195	170	-13%	101	151					
	UPVD	LSH	44	40	-9%	19	36					
		FDS	13	0	-100%	4	7					
		IFCT	3	0	-100%	4	4					
		Total UPVD	60	40	-33%	27	47					
	Unimes	Arts et Sciences	10	7	-30%	0	6					
Total 2nd degré		512	452	-12%	267	387						

Evolution des effectifs en M1 dans le 2nde degré : Baisse de 11% en moyenne

- **certains parcours ayant un effectif supérieur à 20 baissent de plus que 20% :**
 - mathématiques (parcours de Perpignan n'a pas pu ouvrir)
 - anglais
 - arts plastiques
 - espagnol

- **certains parcours restent à des effectifs relativement faibles alors que les postes au concours ne sont pas tous pourvus :**
 - Lettres à Montpellier
 - Sciences de l'ingénieur
 - PLP Lettres Langues/HG

- **les effectifs de certains parcours ayant un effectif supérieur à 15 se maintiennent (excepté PC, concours actuellement avec une pression élevée) :**
 - Eco-Gestion
 - SVT
 - PC
 - HG
 - EPS
 - Biotech, Biochimie, Génie Biologique



- **les effectifs de certains parcours à petit effectif baissent alors que les postes au concours ne sont pas tous pourvus :**
 - Education musicale
 - PLP Maths Sciences
 - Arts Appliqués
- **Les effectifs de certains parcours à petit effectif augmentent :**
 - SES
 - STMS
 - Occitan (fermé l'an dernier)
 - NSI
- **2 parcours ont un effectif de 1 étudiant**
 - Lettres Classiques
 - Allemand
- **Deux parcours n'ouvrent pas**
 - Mathématiques Perpignan
 - Catalan



Une analyse au niveau du réseau des INSPE de l'évolution
des effectifs en M1 doit avoir lieu

1^{er} degré : 172 (environ 35% de l'effectif de M2)

2nd degré : 108

- approximativement autant que l'an dernier mais l'effectif en M2 est nettement supérieur cette année
- En moyenne, environ 25% de l'effectif de M2 mais cela dépend beaucoup des parcours.



- **Dans le 2nd degré**, nombreux changements d'affectation mi-temps/pleins temps et changements d'académie. On a constaté une baisse de 10% des FSTG mi-temps avant même la rentrée scolaire.
- **Difficulté de trouver des tuteurs dans le 2nd degré.** Ceci étant principalement dû
 - à la trop faible rémunération des tuteurs encadrant les étudiants de M1 et M2.
 - à l'importante augmentation des besoins de tuteurs dans le 2nd degré : besoin de plus que 200 tuteurs supplémentaires pour accompagner les étudiants de Master et les FSTG mi-temps et plein temps.
- **Mise en stage très difficile**
 - Liste des tuteurs de certains parcours incomplètes et comportant des erreurs
 - Refus de certains tuteurs ayant donné leur accord avant les vacances.



Point 3.3 : Renouvellement partiel du conseil de l'INSPE



3 collèges concernés par le renouvellement partiel du conseil

Collège D : 1 siège (un homme) – collège des enseignants affectés à titre principal à l'éducation nationale réalisant 48h d'enseignement, notamment les temps partagés, les PFA réalisant 48h d'enseignement et des enseignants de l'EN

Collège E : 1 siège (un homme)), BIATSS réalisant au moins un quart de service pour l'INSPE

Collège F : Usagers (nombre de sièges à pouvoir à déterminer une fois que les étudiants seront inscrits)

Le scrutin devrait avoir lieu début décembre.



Point 3.4 :

**Proposition d'adaptation des statuts de
l'INSPE et du règlement intérieur lors du
prochain conseil de l'INSPE**



➤ **Changement des contours des UF2 et UF8**

Dans le dossier d'accréditation validé par l'Etat, nous avons mentionné page 11

² Il est envisagé de transférer la mention « Encadrement Éducatif » dans l'UF 8 qui deviendrait « Enseignement Technologique et Professionnel et CPE » et de laisser la mention « Pratiques et Ingénierie de la formation » dans l'UF2 ce qui permettrait de positionner dans l'UF8 tous les parcours du 2nd degré mis en œuvre par la faculté d'éducation dont la gestion est confiée au directeur adjoint de la faculté d'éducation chargé du 2nd degré.

- Nous proposerons que
 - L'UF2 devienne « UF Pratiques et Ingénierie de la Formation »
 - L'UF8 devienne « Enseignement Professionnel et Technologique et CPE »
- Pourquoi ? Ces deux parcours préparent des étudiants à des concours, partagent des UE de Culture commune et sont gérés par le service du 2nd degré de la Faculté d'Education.

Cela nécessite une modification des statuts de l'INSPE et de son règlement intérieur.

- **Evolution du règlement intérieur concernant l'UF1**

Ces propositions seront proposées au conseil une fois qu'il aura été complété lors des élections partielles de décembre.



Point 3.5 :

Désignation des responsables des UF 3, 4, 6 et 7 d'ici la fin de l'année

- L'UF 5 a procédé au changement de responsable en juillet 2021
- Les UF 1 procèdera à la désignation de son responsable une fois le règlement intérieur modifié
- Les UF2 et 8 procéderont à la désignation de leurs responsables une fois les changements de statuts de l'INSPE auront été validés par les CA des 4 universités.



Seront à l'ordre du jour :

- Avis sur le BPI de l'INSPE
- Avis sur le budget projet 2022 (volet rectorat)

On ne connaît pas encore le calendrier de « Trouver mon Master »



Conseil de l'INSPE du 6 octobre 2022

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.



- 1- Avis sur le procès-verbal du conseil de l'INSPE du 6 juin 2022
- 2- Avis sur les MCC des quatre mentions de master MEEF
- 3- Informations du directeur
 - 3.1- Bilan de l'année 2021/22
 - 3.2- Premier bilan de la rentrée 2022/23
 - 3.3- Renouvellement partiel du conseil de l'INSPE
 - 3.4- Evolutions envisagées des statuts de l'INSPE et de son règlement intérieur
 - 3.5- Désignation des responsables des UF 3, 4, 6 et 7 d'ici la fin de l'année



Point 1 : Avis sur le PV du conseil de l'INSPE du 6 juin 2022



Vote sur le point 1

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 2 : Avis sur le MCC



- Les MCC ont déjà été validés par les conseils de composantes et les CFVU des universités mettant en œuvre les différents parcours.
- Elles respectent le cadrage des MCC de l'INSPE ayant reçu un avis favorable du conseil de l'INSPE le 6 juin puis des CFVU des 4 universités.



- Les notes seuils respectent ce cadrage :
 - **Note seuil fixée à 10 pour les trois premières mentions de master MEEF :**
 - **Une UE de langue vivante étrangère** pour non spécialistes niveau B2 au S1, au S2 ou au S3 selon les parcours. Les Masters MEEF parcours LLCER ne sont pas concernés par cette disposition.
 - **Une UE ou ECUE «Accompagnement pédagogique et didactique du stage de M2, S4»** lié à la visite évaluative
 - **l'UE «Soutenance et valorisation du mémoire » du S4**
 - **Harmonisation de certaines notes seuils pour les mentions MEEF « 2nd degré » et « Encadrement Educatif » :**
 - **UE de culture commune** : les notes seuils à indiquer sont 6/20 en S1, 8/20 en S2, 8/20 en S3 et 6/20 en S4 (la mention MEEF « Encadrement Educatif » n'est concernée que par les semestres S3 et S4)
 - **UE d'initiation à la recherche** : en M1 les équipes pédagogiques peuvent choisir entre 6, 7 et 8. En M2, les notes seuils sont 8/20 en S3 et 10/20 en S4
 - **UE d'accompagnement de stage** : les notes seuils sont 6/20 en S1, 6/20 en S2, 8/20 en S3 et 10/20 en S4 (ou l'ECUE associé à la visite évaluative). La réalisation du stage étant obligatoire, elle constitue une condition nécessaire à la validation de l'UE de stage.

Pour les UE autres que celles mentionnées plus haut, l'équipe pédagogique est libre de fixer une note seuil comprise entre 6 et 10 qui est indiquée dans les modalités de contrôle de connaissance de l'UE



Vote sur le point 2

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 3 : Information du directeur

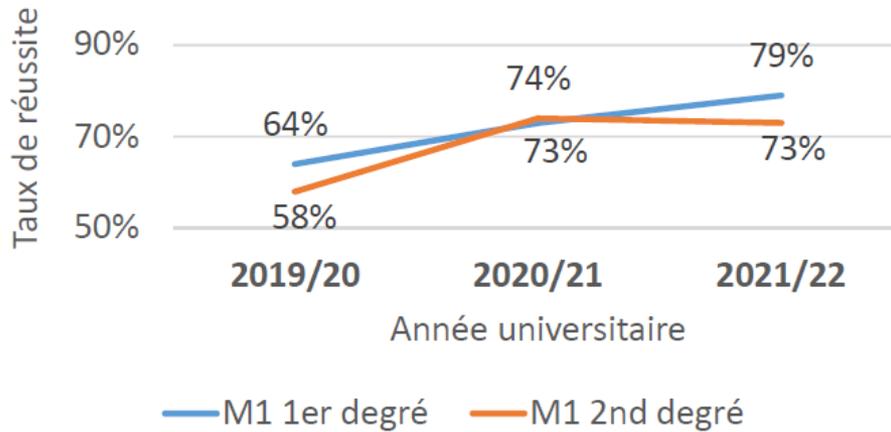


Point 3.1 : Bilan de l'année universitaire 2021/22

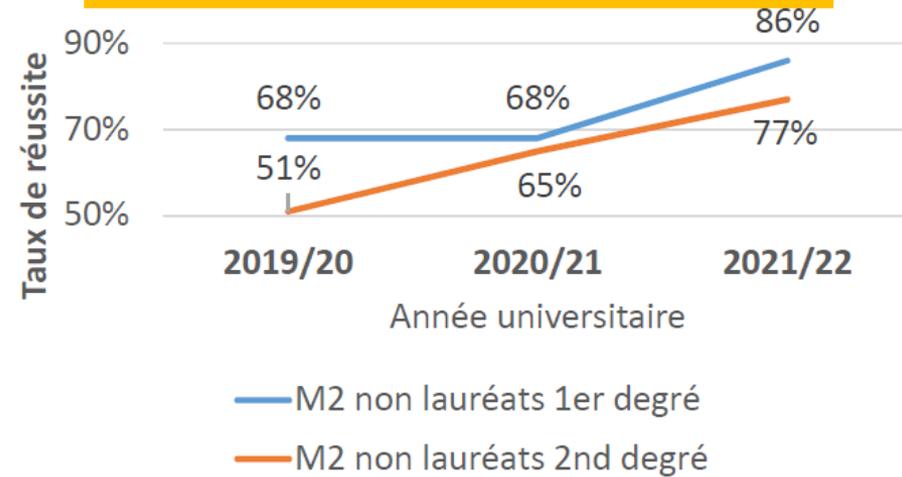


Point 3.1.1 : Résultats en M1 et M2 en 2021/22

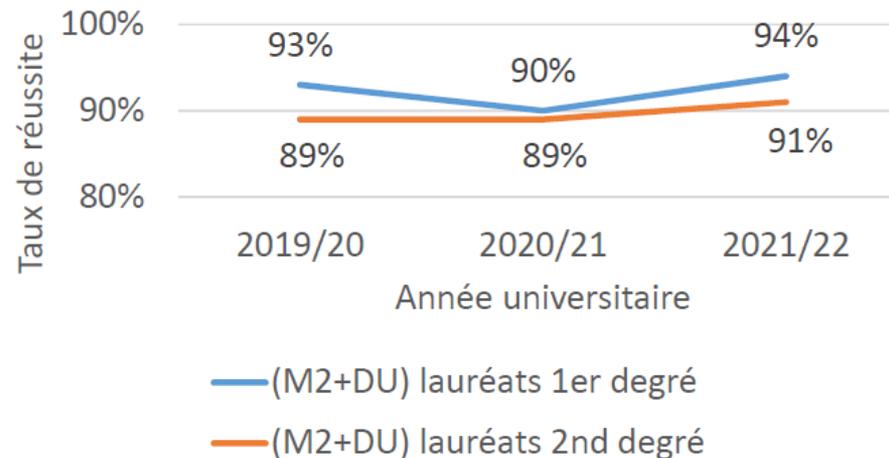
Taux de réussite en M1 MEEF



Taux de réussite en M2 MEEF non lauréat



Taux de réussite en M2 et DU des FSTG



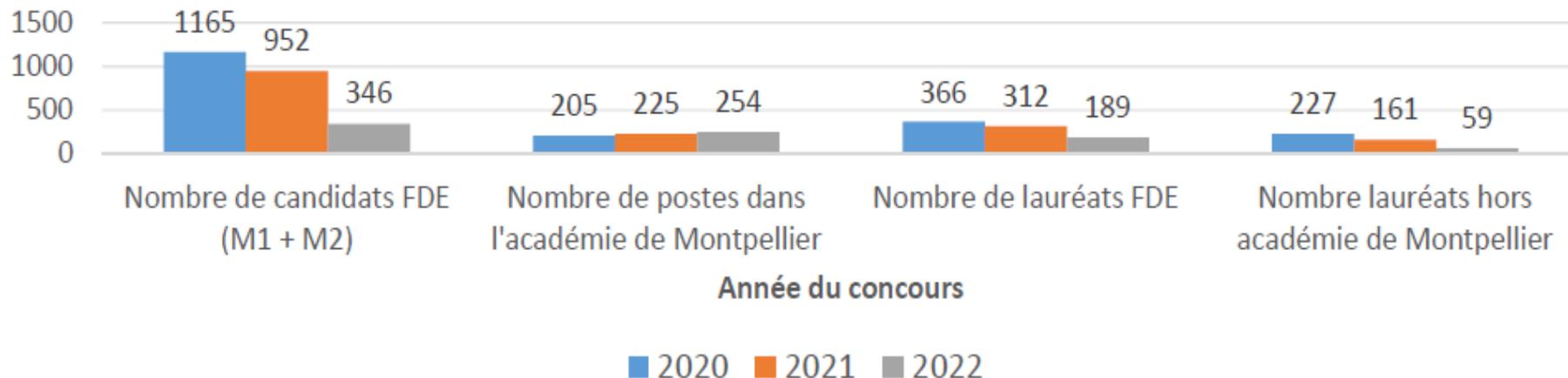
Point 3.1.2 : Résultats CRPE Contexte National (concours externe)

- Plus de 1800 postes non pourvus (soit 11% des postes) essentiellement dans 4 académies
 - ✓ 1006 postes à Versailles (70% des postes) en 2022 à comparer à 137 postes en 2021
 - ✓ 660 postes à Créteil (61% des postes) en 2022 à comparer à 364 en 2021.
 - ✓ 92 postes en Guyane (53% des postes) (tous les postes pourvus en 2021)
 - ✓ 62 poste à Paris (28% des postes) (tous les postes pourvus en 2021)
- 860 postes en liste complémentaire en 2022
- Taux de réussite académique
 - en 2022 allant de 23% (Guadeloupe) à 75% (Paris), taux de réussite de l'académie de Montpellier (45%)
 - en 2021 allant de 8% (Polynésie) à 73% (Versailles), taux de réussite de l'académie de Montpellier (28%)

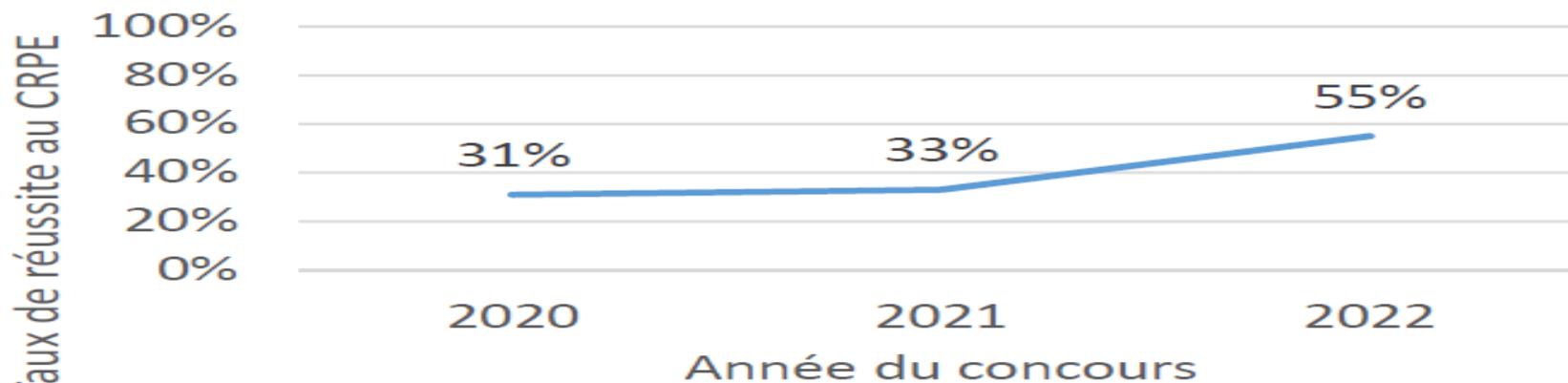


Point 3.1.2 : Résultats CRPE Résultats des étudiants inscrits à la FDE

Nombre de candidats FDE/Nombre de poste concours externe (Académie de Montpellier), Nombre de lauréats FDE, Nombre de lauréats FDE hors académie de Montpellier



Réussite au CRPE des étudiants inscrits en M1 et M2 MEEF



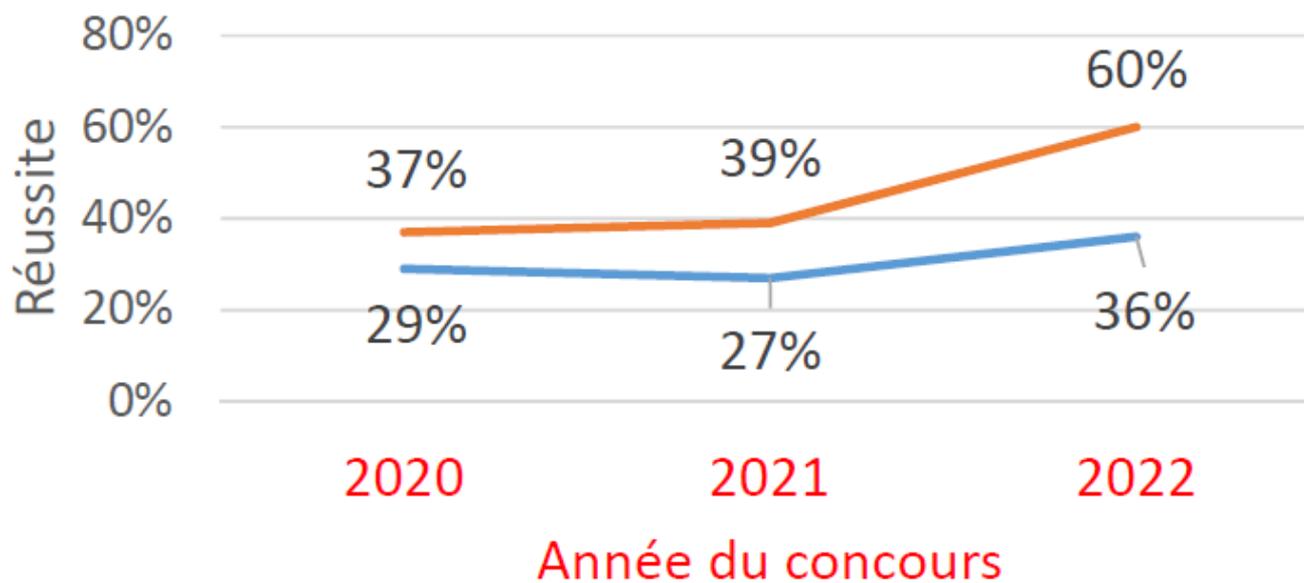
Point 3.1.3 : Résultats CAPES/CAPET/CAPLP/CPE Contexte National (concours externe)

- **Environ 1700 postes non pourvus en 2022 (soit 23% des postes) dans les disciplines préparées dans l'académie essentiellement dans disciplines**
 - ✓ CAPES Mathématiques : 478 postes (46% des postes) en 2022 en 2021 100 postes non pourvus
 - ✓ CAPES Physique-Chimie : 216 postes (51% des postes) en 2021 tous les postes pourvus
 - ✓ PLP et CAPET Sciences de l'ingénieur : 178 postes (soit 37% des postes) en 2021 190 postes non pourvus
 - ✓ CAPES Allemand : 155 postes (72% des postes) en 2021 66 postes non pourvus
 - ✓ CAPES Lettres Modernes : 157 postes (21 % des postes) en 2021 tous les postes pourvus
 - ✓ PLP Maths Sciences 117 postes (49% des postes) en 2021 tous les postes pourvus
 - ✓ CAPES Anglais : 106 postes (14% des postes) en 2021 tous les postes pourvus
 - ✓ CAPES Education musicale 90 postes (71% des postes) en 2021 tous les postes pourvus
 - ✓ CAPES Lettres classiques : 79 postes (59% des postes) en 2022 en 2021 66 postes non pourvus
 - ✓ PLP Lettres/Langues et HG 34 postes (13% des postes) en 2021 tous les postes pourvus
 - ✓ PLP Design et métiers d'art option design: 28 postes (51% des postes)
 - ✓ CAPES SES : 19 postes (16% des postes) en 2021 tous les postes pourvus

- **144 postes en liste complémentaire en 2022**

Point 3.1.3 : Résultats CAPES/CAPET/CAPLP/CPE Résultats des étudiants inscrits dans les universités de l'académie

Résultats aux concours CAPES/CAPET/CAPLP/CAPEPS/CAFEP/CPE



— Moyenne nationale

— Résultats INSPE Académie de Montpellier



Félicitations aux étudiants et à leurs formateurs pour ce taux de réussite très élevé et ceci malgré le contexte difficile de l'année 2021/22 (mise en place de la nouvelle maquettes de formation, nouvelles mises en stage et nouveaux formats des concours, ...)



Point 3.2 : Premier bilan de la rentrée



Effectifs (encore non définitifs)

Mention MEEF			M1			M2 (non FSTG)		FSTG mi-temps		TOTAL		
			2021/22	2022/23	Evolution	2021/22	2022/23	2021/22	2022/23	2020/21	2021/22	2022/23
1er degré	UM	FDE	605	614	1%	323	483	289	151	1126	1217	1248
Encadrement Educatif	UM	FDE	38	27	-29%	30	36	11	10	71	79	73
2nd degré	UM	FDE	55	59	7%	32	33	364	190	965	1143	1029
		FDS	117	104	-11%	34	79					
		STAPS	75	72	-4%	73	71					
		Total UM	247	235	-5%	139	183					
	UPVM	UFR6	195	170	-13%	101	151					
	UPVD	LSH	44	40	-9%	19	36					
		FDS	13	0	-100%	4	7					
		IFCT	3	0	-100%	4	4					
		Total UPVD	60	40	-33%	27	47					
	Unimes	Arts et Sciences	10	7	-30%	0	6					
Total 2nd degré		512	452	-12%	267	387						

Evolution des effectifs en M1 dans le 2nde degré : Baisse de 11% en moyenne

- **certains parcours ayant un effectif supérieur à 20 baissent de plus que 20% :**
 - mathématiques (parcours de Perpignan n'a pas pu ouvrir)
 - anglais
 - arts plastiques
 - espagnol

- **certains parcours restent à des effectifs relativement faibles alors que les postes au concours ne sont pas tous pourvus :**
 - Lettres à Montpellier
 - Sciences de l'ingénieur
 - PLP Lettres Langues/HG

- **les effectifs de certains parcours ayant un effectif supérieur à 15 se maintiennent (excepté PC, concours actuellement avec une pression élevée) :**
 - Eco-Gestion
 - SVT
 - PC
 - HG
 - EPS
 - Biotech, Biochimie, Génie Biologique



- **les effectifs de certains parcours à petit effectif baissent alors que les postes au concours ne sont pas tous pourvus :**
 - Education musicale
 - PLP Maths Sciences
 - Arts Appliqués
- **Les effectifs de certains parcours à petit effectif augmentent :**
 - SES
 - STMS
 - Occitan (fermé l'an dernier)
 - NSI
- **2 parcours ont un effectif de 1 étudiant**
 - Lettres Classiques
 - Allemand
- **Deux parcours n'ouvrent pas**
 - Mathématiques Perpignan
 - Catalan



Une analyse au niveau du réseau des INSPE de l'évolution
des effectifs en M1 doit avoir lieu

1^{er} degré : 172 (environ 35% de l'effectif de M2)

2nd degré : 108

- approximativement autant que l'an dernier mais l'effectif en M2 est nettement supérieur cette année
- En moyenne, environ 25% de l'effectif de M2 mais cela dépend beaucoup des parcours.



- **Dans le 2nd degré**, nombreux changements d'affectation mi-temps/pleins temps et changements d'académie. On a constaté une baisse de 10% des FSTG mi-temps avant même la rentrée scolaire.
- **Difficulté de trouver des tuteurs dans le 2nd degré.** Ceci étant principalement dû
 - à la trop faible rémunération des tuteurs encadrant les étudiants de M1 et M2.
 - à l'importante augmentation des besoins de tuteurs dans le 2nd degré : besoin de plus que 200 tuteurs supplémentaires pour accompagner les étudiants de Master et les FSTG mi-temps et plein temps.
- **Mise en stage très difficile**
 - Liste des tuteurs de certains parcours incomplètes et comportant des erreurs
 - Refus de certains tuteurs ayant donné leur accord avant les vacances.



Point 3.3 : Renouvellement partiel du conseil de l'INSPE



Collège D : 1 siège (un homme) – collège des enseignants affectés à titre principal à l'éducation nationale réalisant 48h d'enseignement, notamment les temps partagés, les PFA réalisant 48h d'enseignement et des enseignants de l'EN

Collège E : 1 siège (un homme)), BIATSS réalisant au moins un quart de service pour l'INSPE

Collège F : Usagers (nombre de sièges à pouvoir à déterminer une fois que les étudiants seront inscrits)

Le scrutin devrait avoir lieu début décembre.



Point 3.4 :

**Proposition d'adaptation des statuts de
l'INSPE et du règlement intérieur lors du
prochain conseil de l'INSPE**



➤ **Changement des contours des UF2 et UF8**

Dans le dossier d'accréditation validé par l'Etat, nous avons mentionné page 11

² Il est envisagé de transférer la mention « Encadrement Éducatif » dans l'UF 8 qui deviendrait « Enseignement Technologique et Professionnel et CPE » et de laisser la mention « Pratiques et Ingénierie de la formation » dans l'UF2 ce qui permettrait de positionner dans l'UF8 tous les parcours du 2nd degré mis en œuvre par la faculté d'éducation dont la gestion est confiée au directeur adjoint de la faculté d'éducation chargé du 2nd degré.

- Nous proposerons que
 - L'UF2 devienne « UF Pratiques et Ingénierie de la Formation »
 - L'UF8 devienne « Enseignement Professionnel et Technologique et CPE »
- Pourquoi ? Ces deux parcours préparent des étudiants à des concours, partagent des UE de Culture commune et sont gérés par le service du 2nd degré de la Faculté d'Education.

Cela nécessite une modification des statuts de l'INSPE et de son règlement intérieur.

- **Evolution du règlement intérieur concernant l'UF1**

Ces propositions seront proposées au conseil une fois qu'il aura été complété lors des élections partielles de décembre.



Point 3.5 :

Désignation des responsables des UF 3, 4, 6 et 7 d'ici la fin de l'année

- L'UF 5 a procédé au changement de responsable en juillet 2021
- Les UF 1 procèdera à la désignation de son responsable une fois le règlement intérieur modifié
- Les UF2 et 8 procéderont à la désignation de leurs responsables une fois les changements de statuts de l'INSPE auront été validés par les CA des 4 universités.



Seront à l'ordre du jour :

- Avis sur le BPI de l'INSPE
- Avis sur le budget projet 2022 (volet rectorat)

On ne connaît pas encore le calendrier de « Trouver mon Master »

